

Décision

Générale

colonial

Décision n° 975 PERSONNEL AUTOCHTONE.

n° 975

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 août 1946

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro
31 août 1946

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Aoule Gueddi, gardien de la villa du Gouverneur à l'Arta, auxiliaire (3° catégorie), est licencié pour mauvaise manière de servir. Il n'est dû à l'intéressé ni préavis ni indemnité de licenciement. Le nommé Nour Wirah, militaire démobilisé, réformé définitif à 75 p. KH), est engagé comme gardien «le la villa du Gouverneur à l'Arta. Il est classé 3° catégorie. 1° échelon.